

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à 20h30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HONORE Samuel

Absents avec pouvoir :

Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard
Monsieur LHERITIER Jean-Paul donne pouvoir à Madame LIEGEOIS Isabelle

Absents sans pouvoir: Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DE PRA Catherine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 7 juin 2017

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 16/06/2017 et affiché le compte-rendu de cette séance le 16/06/2017
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017
- Détermination du nombre des adjoints
- Election d'un adjoint – Mise à jour du tableau des adjoints
- Modification des membres des commissions communales
- Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine
- Signature de l'acte de transfert de propriété des chemins latéraux de la RN4
- Avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Prise en charge par la commune d'un permis poids lourd d'un agent
- Subvention exceptionnelle pour le LAS HANDBALL pour son cinquantième anniversaire
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 17-27 : Détermination du nombre des adjoints

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- La démission d'un adjoint est adressé au préfet (art L 2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé.
- Madame Virginie BOKSEBELD, 3^{ème} dans l'ordre des adjoints depuis le 29 mars 2016, a présenté le souhait de quitter les fonctions d'adjointe à Madame le Préfet de la Meuse, par lettre en date du 25 mai 2017. Cette démission a été acceptée par courrier recommandé en date du 1^{er} juin 2017 réceptionné par Madame BOKSEBELD le 7 juin 2017. Elle reste conseillère municipale.

L'effectif du Conseil Municipal suite à cette démission sera de 18.

Suite à cette démission, le conseil à la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire
- De décider que l'adjoint élu prendra le même rang que l'élus dont le poste est devenu vacant (article L2122-10 du CGCT)
-

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Accepte** de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire et fixe donc le nombre d'adjoints à **3**.
- **Décide** que l'adjoint élu prendra le même rang que l'élus dont le poste est devenu vacant (article L2122-10 du CGCT)

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 17-28 : Election d'un adjoint au Maire – Mise à jour du tableau des adjoints

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art L.2122-4, L. 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HONORE Samuel.

Après appel à candidature, il est constaté qu'un seul candidat à la fonction d'Adjoint au Maire est déposé. Il s'agit de la candidature de Madame Delphine PAUL ;

Il est procédé au déroulement du vote

1^{er} tour de scrutin

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Madame le Maire proclame les résultats :

- * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- * Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- * Suffrages exprimés : 16
- * Majorité requise : 9

Madame Delphine PAUL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 3^{ème} adjoint, a été immédiatement installée.

Le tableau des adjoints est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints du 29 mars 2016		Tableau des adjoints du 14 juin 2017	
1	Bernard GENTER	1	Bernard GENTER
2	Alain GAUCHER	2	Alain GAUCHER
3	Virginie BOKSEBELD	3	Delphine PAUL

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints. Elle propose que le nouvel adjoint qui aura la responsabilité de la « Forêt, de l'environnement et du Fleurissement », comme l'ancien adjoint démissionnaire, perçoive la même indemnité que ce dernier, à savoir celle fixée par délibération n°17-13 du 6 avril 2017, soit 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

COMMUNE DE VOID-VACON**Délibération n° 17-28 : Election d'un adjoint au Maire – Mise à jour du tableau des adjoints (suite)**

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés que Madame Delphine PAUL percevra, avec effet immédiat, 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique tout comme le stipule la délibération n°17-13 du 6 avril 2017.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-29: Modification de la composition des commissions communales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Virginie BOKSEBELD en tant que troisième adjoint, il convient de modifier la composition des 7 commissions municipales qui ont été créés le 28 mars 2014 et modifiées le 29 mars 2016 afin d'étudier les affaires de la commune.

Toutes les commissions sont présidées par Madame le Maire et un adjoint est désigné en tant que Vice-Président.

Madame Le Maire rappelle que les commissions peuvent être modifiées en cours de mandat.

· Commission n°1 : Commission communale des finances

Vice-Président : Monsieur Bernard GENTER

Membres : Monsieur Alain GAUCHER, Madame Delphine PAUL, Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Monsieur Christophe HENRY

· Commission n°2 : Commission communale des travaux – urbanisme – voirie – bâtiments – aménagements paysagers

Vice-Président : Monsieur Bernard GENTER

Membres : Monsieur Alain GAUCHER, Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Emmanuelle LANG, Monsieur Christophe HENRY, Monsieur Joël GRISVARD, Madame Angélique PINTAURI, Monsieur Samuel HONORE, Monsieur Anthony HUSSON, Monsieur Vincent LANOIS, Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Madame Delphine PAUL.

· Commission n° 3: Commission communale des réseaux d'eau et d'assainissement

Vice-Président : Monsieur Alain GAUCHER

Membres : Monsieur Bernard GENTER, Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Emmanuelle LANG, Monsieur Christophe HENRY, Monsieur Joël GRISVARD, Madame Angélique PINTAURI, Monsieur Samuel HONORE, Monsieur Anthony HUSSON, Monsieur Vincent LANOIS, Monsieur Jean-Paul LHERITIER et Madame Delphine PAUL

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-29: Modification de la composition des commissions communales (suite)

· Commission n° 4: Commission communale des forêts

Vice-Président : Madame Delphine PAUL

Membres : Monsieur Vincent LANOIS, Madame Emmanuelle LANG, Monsieur Joël GRISVARD, Monsieur Christophe HENRY et Monsieur Alain GAUCHER.

· Commission n° 5: Commission communale de l'environnement, cadre de vie et fleurissement

Vice-Président : Madame Delphine PAUL

Membres : Madame Catherine DE PRA, Madame Sabine BERTIN, Madame Emmanuelle LANG, Madame Monique DEGRIS, Madame Angélique PINTAURI, Madame Virginie BOKSEBELD et Monsieur Joël GRISVARD

· Commission n° 6: Commission communale de la communication - des animations et fêtes et du jumelage

Vice-Président : Monsieur Alain GAUCHER

Membres : Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Angélique PINTAURI, Monsieur Samuel HONORE, Madame Virginie BOKSEBELD, Monsieur Patrice ROUX, Madame Delphine PAUL et Madame Monique DEGRIS.

· Commission n° 7: Commission communale vie sociale (solidarité, écoles, culture, jeunesse et sports)

Vice-Président : Monsieur Alain GAUCHER

Membres : Madame Isabelle LIEGEOIS, Madame Emmanuelle LANG, Madame Sabine BERTIN, Madame Catherine DE PRA, Monsieur Christophe HENRY, Monsieur Patrice ROUX, Madame Virginie BOKSEBELD, Madame Delphine PAUL, Monsieur Joël GRISVARD et Monsieur Samuel HONORE.

Délibération n° 17-30 : Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine, il est nécessaire d'acquérir les parcelles BH 502 (19 centiares) appartenant à Vincent FERRY et d'une partie des parcelles BH396 (59 centiares) et BH501 (80 centiares) appartenant à CLAIR DE LORRAINE.

Madame le Maire propose de verser 1 euro symbolique pour l'acquisition de la parcelle BH 502 (19 centiares) appartenant à Vincent FERRY et verser 1 euro symbolique pour la partie des parcelles BH396 et BH501, d'une contenance globale de 139 centiares appartenant à CLAIR DE LORRAINE

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-30 : Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés:

- **d'acquérir** à l'euro symbolique la parcelle BH 502 (19 centiares) appartenant à Vincent FERRY
- **d'acquérir** à l'euro symbolique la partie des parcelles BH396 et BH501 (respectivement d'une contenance de 59 centiares et 80 centiares) appartenant à CLAIR DE LORRAINE.
- **dit** que les frais seront à la charge de la Commune
- **charge** le Maire d'effectuer toutes démarches pour finaliser cette transaction.

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-31 : Signature de l'acte de transfert de propriété des chemins latéraux de la RN4

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer l'acte de transfert de propriété des chemins latéraux de la RN4 de l'Etat à la Commune de VOID-VACON.

Elle présente le projet d'acte de transfert de propriété pour ces parcelles cadastrées ZI 62, ZK 69, ZX30, ZX 31 et ZY 60.

Madame le Maire informe que la parcelle ZY n°51 pour une contenance de 6 318 m² entre dans le cadre du reclassement des chemins latéraux de la RN4 et aurait dû être rétrocédé à la commune comme les parcelles faisant l'objet du présent transfert. Cette parcelle constitue un chemin qui dessert des terres agricoles et est la continuité du chemin desservant la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété des chemins latéraux de la RN4 (parcelles cadastrées ZI 62, ZK 69, ZX30, ZX 31 et ZY 60)
- **précise** que la parcelle ZY n°51 pour une contenance de 6 318 m devra faire l'objet d'une rétrocession à la Commune tout comme les autres parcelles précitées

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-32 : Avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Madame le Maire indique qu'un rédacteur principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade rédacteur principal de 1^{ère} classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

Madame le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 21 avril 2017. Madame le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

- **de créer** un emploi rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2017
- **de proposer** la suppression en cohérence d'un emploi rédacteur principal de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du Comité Technique.

Délibération n° 17-33 : Prise en charge par la commune d'un permis poids lourd d'un agent

Considérant que dans le cadre de son travail pour la commune, Monsieur BLAITRY Hervé est amené à conduire des poids lourds, notamment une benne à ordures ménagères, une nacelle ainsi que des petits camions servant notamment à déneiger et à nettoyer.

Considérant que pour conduire un tel véhicule, il est nécessaire de détenir le permis C – Poids Lourds, permis que Monsieur BLAITRY Hervé ne possède pas et qu'il est nécessaire pour la commune que Monsieur BLAITRY puisse obtenir le permis afin de pouvoir conduire les différents types de véhicules de la commune.

Considérant que le coût d'une telle formation s'élève à 1 590 euros, que ce prix comprend un examen de plateau, un examen de conduite et un rattrapage offert en cas d'échec. La durée de cette formation est de 70 heures de formation pratique réparties en 10 jours pour le candidat.

Lors des débats, il a été convenu que le prochain financement d'un permis poids lourd d'un agent sera accordé sous condition que celui-ci s'engage à rester au sein de la collectivité pendant une durée définie par l'assemblée.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'accorder** la formation permis poids lourds demandée par Monsieur BLAITRY Hervé.
- **De financer** cette formation en totalité.
- **De rembourser** les frais annexes engendrés par cette formation.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-34 : Subvention exceptionnelle pour le L.A.S HANDBALL pour son cinquantième anniversaire

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la part L.A.S HANDBALL pour son cinquantième anniversaire.

Durant tout le mois de juin, le L.A.S Handball de VOID-VACON organise des manifestations autour de ce sport et il en ressort d'après le bilan prévisionnel fournit qu'il y a un besoin de financement de la part de la commune de 3 034 euros.

Madame le Maire propose de participer à ce projet en allouant au L.A.S HANDBALL de VOID-VACON une subvention de 3 000 euros.

Votants : 16
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 4

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à la majorité** des membres présents ou représentés d'allouer au L.A.S HANDBALL de VOID-VACON une subvention de 3 000 euros afin de participer à son cinquantième anniversaire. (Abstentions de Christophe HENRY, Isabelle LIEGEOIS et Joël GRISVARD)

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de travaux: Aménagement d'une canalisation pour les eaux pluviales chemin de Faucompierre attribuée à la société EUROVIA pour un montant de 29 919,24 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture d'engrais (printemps et automne), de répulsifs de vers de terre et d'un traitement sélectif pour le terrain de football confiés à la société TECHNIGAZON pour un montant global de 1 460,00 € HT

► Marché de fourniture: Achat de 15 jardinières au GAEC HORTIVAL pour un montant de 375,00 € TTC

► Marché de fourniture: Livraison d'une pompe pour la balayeuse confiée à la société TERREA pour un montant global de 147,81 € HT

► Marché de travaux: Travaux sylvicoles et travaux de maintenance dans la forêt confiés à l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS pour un montant de 16 022,57 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture de produits d'entretiens pour la salle JL GILBERT confiée à la société LEQUIPIER pour un montant global de 952,50 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture de produits d'entretiens pour l'école maternelle confiée à la société DELCOURT pour un montant de 84,60 € TTC et à la société LEQUIPIER pour un montant de 880,56 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture: Cadeaux offerts lors de la naissance d'enfants domiciliés sur la commune pour un montant de 306.95 euros confié à la société TENDANCES ET EVENEMENTS

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'un perforateur 18V attribuée à la société LOOTEN pour un montant de 523,00€ HT

▶ Acceptation de la résiliation du bail du 10 Rue Notre-Dame 1^{er} étage conclu avec M. Hervé BLAITRY et Mme Angélique CACHIER à compter du 1^{er} avril 2017 et remboursement de 496,63 euros de caution (caution initiale de 600 euros – 103,37 euros d'entretien de chaudière)

▶ Marché de fourniture: Déjeuner du 6 mai 2017 à l'occasion de la venue de la délégation belge confié au RESTAURANT CUGNOT pour un montant de 6,50 euros par repas hors boissons

▶ Marché de fourniture: Fourniture de matériel pour réparer la fontaine de la Place CUGNOT confié à Sébastien ZANON pour un montant de 592,20€ HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de 40 sacs de 25kg de sel adoucisseur pour la salle J.L GILBERT attribuée à la société LOOTEN pour un montant de 388,80 € TTC

▶ Marché de travaux Implantation d'un columbarium dans le cimetière de VACON et d'un jardin du souvenir dans le cimetière de VOID confié à la société GRANIMOND pour un montant global de 11 163,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Spectacle pyrotechnique pour le 13 juillet 2017 confié à l'association LES DOMPTEURS D'ETOILES pour un montant de 4 000,00 € TTC

▶ Marché de service: Mission de contrôle technique pour la construction du futur espace culturel et touristique consacré au Fardier de CUGNOT confiée à la société DEKRA pour un montant de 5 100,00 € HT

▶ Marché de service: Mission de SPS pour la construction du futur espace culturel et touristique consacré au Fardier de CUGNOT confiée à la société CJ BOUVIER pour un montant de 2 392,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un luminaire dégradé suite à un incendie confié à la société SET pour un montant de 756,00 €TTC

▶ Acceptation du remboursement par GROUPAMA de 756,00 € TTC pour le remplacement du luminaire dégradé suite à l'incendie

▶ Marché de fourniture: Installation de la licence Office Publisher 2016 confiée à NEOEST pour un montant de 199,20 € TTC

▶ Marché de fourniture: Remplacement d'un chauffe-eau pour le logement au-dessus de la boucherie confié à la SARL LHERITIER pour un montant de 981,31 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose de stores pour la salle de l'amitié confiée à la SARL HOUSSARD pour un montant de 1 308,63 € HT

▶ Marché de fourniture: Livraison d'une pièce pour réparer le panneau d'information électronique confiée à SIGNAUX GIROD EST pour un montant de 453,24 € TTC

▶ Marché de fourniture: Livraison de supports de cycles pour l'école élémentaire confiée à ABC EQUIPEMENTS COLLECTIVITES pour un montant de 377,12 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'équipements pour la réfection des douches des vestiaires du foot et du hand de la salle J.L. Gilbert confiée à la SARL LHERITIER pour un montant global de 2 371,18 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture de peinture pour le service technique confié à COLOR EST pour un montant de 512,40 € TTC, de produits (dont silicone) confié à GMI pour un montant de 322,68 € TTC et la SARL BERNER pour un montant de 332,75 € TTC

▶ Marché de service: Parade musicale pour la retraite aux flambeaux du 13 juillet 2017 à 21h30 confiée à l'HARMONIE MUNICIPALE DE COMMERCY pour un montant de 500,00 € TTC

▶ Marché de service: Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et la sécurisation de la route d'Ourches confiée à SETRS pour un montant de 2 750,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat d'un forfait de 40 unités de publication à E-MARCHESPUBLICS.COM pour un montant de 1 840,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat d'un forfait de 16 unités de publication au BOAMP pour un montant de 1 350,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Remplacement de 2 candélabres accidentés Zone de la Pelouse confiés à la société SET pour un montant de 2 375,00 € HT

▶ Acceptation de la part de GROUPAMA d'un remboursement de 507 euros et 855 euros lors de la présentation des factures pour les 2 candélabres accidentés Zone de la Pelouse

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017**Délibération n° 17-27** : Détermination du nombre des adjoints**Délibération n° 17-28** : Election d'un adjoint au Maire – Mise à jour du tableau des adjoints**Délibération n° 17-29** : Modification de la composition des commissions communales**Délibération n° 17-30** : Achat de la parcelle BH502 et d'une partie des parcelles BH396 et BH501 afin de constituer l'emprise pour l'aménagement de la voie de circulation secteur Clair de Lorraine**Délibération n° 17-31** : Signature de l'acte de transfert de propriété des chemins latéraux de la RN4**Délibération n° 17-32** : Avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste**Délibération n° 17-33** : Prise en charge par la commune d'un permis poids lourd d'un agent**Délibération n° 17-34** : Subvention exceptionnelle pour le L.A.S HANDBALL pour son cinquantième anniversaire**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul LHERITIER	Procuration à Isabelle LIEGEOIS
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	